



SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



SE-UNSA Marne - Flash du 25 juin 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint)

Au menu :

1/ 1^{er} degré : CAPD du 23 mai

2/ Retraite mères de 3 enfants // Reforme des retraites

3/ Mobilisation du 24 juin et les suites

4/ Infos Laïcité-Libertés

5/ Dernière minute : négociations salariales qui tournent à la farce !

1/ CAPD du 23 mai

Déclaration du Se-UNSA :

L'Ecole va mal. Nous ne ferons pas la litanie de tout ce qui dysfonctionne, de la pseudo-formation des enseignants à la suppression massive de postes, et nous entraîne inexorablement vers la destruction de notre système éducatif. De la qualité de l'Enseignement, on ne parle pas ... tout est affaire de comptabilité sonnante et trébuchante (sauf quand il s'agit des intérêts des personnels !)

Nous voulons, ici encore, tirer la sonnette d'alarme et inviter l'ensemble des acteurs de cette mauvaise farce à se mobiliser pour sauver l'école.

Comme les 230.000 signataires de la pétition nationale de soutien à l'Ecole Publique, initiée par un collectif UNSA, FCPE, DDEN et soutenue par de multiples autres organisations, chacun à son niveau doit se mobiliser. Parents, personnel enseignants et administratif et vous, Madame l'Inspectrice d'Académie, doivent faire remonter d'urgence à ceux qui nous gouvernent les problèmes qui ébranlent l'Education nationale au point de la mettre en danger. C'est dans cet état d'esprit que le SE-UNSA, l'UNSA-Education et l'UNSA appellent à la grève le 24 juin et poursuivront la mobilisation à la rentrée 2010.

Mouvement phase de juin :

- 10 situations sont revues par rapport au projet.
- 8 directeurs sont nommés sur la relance
- 15 cas particuliers sont étudiés
- 3 postes à profil sont pourvus
- Tous les titulaires sont nommés. Il reste 45 PE2 sortants à nommer ainsi que les ineat et les nouveaux stagiaires qui auront le concours en Juillet.

Les demandes de **révision d'affectation** sont possibles. Elles doivent être motivées et adressées à la DPE, service mouvement. Nous contacter.

Nous avons exprimé notre satisfaction quant à la qualité de travail en groupe de travail avec l'administration et démontré que les représentants du personnel, par leur connaissance du « terrain » apportaient un « plus » évident. Nous pouvons ainsi vous informer correctement au vu de la transparence des affectations.

Congé formation :

108 mois de congés formation pouvaient être attribués. Priorités aux demandes antérieures et classement par AGS. Les collègues suivis par le Se ont été prévenus.

Nous sommes intervenus pour alerter des difficultés de certains collègues ayant un projet professionnel pour une seconde carrière et qui ont véritablement besoin de ce temps pour leur formation. A contrario des salariés du privé, il n'y a pas non plus de crédits Fonction Publique pour prendre en charge leur formation.

Ineat-Exeat : de bonnes nouvelles, enfin !

Tous les inéats des titulaires de la Haute Marne , de l'Aube (2 stagiaires) et 23 des Ardennes sont acceptés. 2 collègues partent dans les Ardennes. Tous les exeats des titulaires hors académie sont également acceptés. De bonnes nouvelles enfin ! Reste à obtenir les inéat, ce qui n'est pas gagné ! Les stagiaires restent en attente.

Liste d'aptitude PE :

18 instituteurs passent PE au 1^{er} septembre par liste d'aptitude sur 23 places possibles. Il restera environ 90 instituteurs dans la Marne.

Passage à la Hors Classe :

38 places possibles et pourvues. Le SE-UNSA a rappelé à l'IA qu'en ce qui concerne le barème et l'application du point supplémentaire, qu'il est dommage que seuls les directeurs d'école soient valorisés dans leurs fonctions, alors que d'autres missions ne le sont pas. Les rations du ministère pour déterminer le nombre de places départementales ne sont pas au niveau de ce qui est accordé au 2nd degré et nous le déplorons.

Questions et informations diverses :

80% sur autorisation : 3 collègues ont obtenu cette quotité après entretien avec l'IA .

Habilitation des PE2 : Beaucoup de PE2 n'ont pas pu finaliser leur habilitation. Nous demandons à ce que ce soit pris en compte et qu'il leur soit accordé la possibilité de la valider l'an prochain, au cours des stages T1

Plan de Formation Continue : Nous demandons ce qu'il en est puisque le conseil de formation devait avoir lieu en mai. Nous avons été alertés de graves difficultés dans les autres départements de l'académie. Quelle est la situation de la Marne. L'IA nous informe qu'elle attend les nouvelles circulaires ministérielles. Ce sujet est mis à l'ordre du jour du prochain CTPD, le 29.

Journée de pré-rentree : Il est demandé de pouvoir, si besoin, faire 2 jours avant la rentrée et non pas 1 + 2/2. L'IA indique que ce sont les IEN qui décideront. Certains ont d'ailleurs prévu du travail sur ce temps.

Aide Personnalisée : Il est demandé un cadrage départemental.

Le SE-UNSA rappelle qu'il n'est pas question d'aller en dessous de 6 H de préparation et concertation sur les 60H et qu'un « plus » doit être accordé au vu de la lourdeur de certains projets, si besoin.

Accompagnement Educatif : Où en est-on ? L'IA indique attendre le montant de l'enveloppe budgétaire avant de proposer aux écoles de préparer des projets.

Journée de solidarité : Il est demandé que soit laissé aux équipes, la possibilité de la faire par journée et non pas 2x ½ . La pro-ratisation sur la quotité de travail est évidente pour les organisations syndicales. L'IA n'a pas de texte la dessus.

Réunion d'Information Syndicale : Comme convenu avec l'IA l'an passé, les 2 ½ journées sont à répartir sur les heures hors présence élèves, y compris la journée de solidarité. Ce rappel était nécessaire, car certains enseignants ont dû imposer à leur IEN l'application de ce droit.

AVS : Le SE-UNSA demande quelle solution pour les AVS (co) qui ont fait leurs 6 années sur des contrats d'assistants d'éducation ? leur savoir faire n'est pas pris en compte. Certaines possibilités de passer par des associations sont données par le ministère, quelles solutions sont prises dans la Marne ?

L'IA répond que les budgets qu'elle donnera aux associations seront sans doute pour les AVS handicap individuels, sur des besoins particuliers (compétences sur des gestes techniques médicaux par ex). Mais cette question est en cours.

EVS : le Se-UNSA rappelle que TOUTES les écoles qui le demandent doivent être pourvues d'un Emploi Vie scolaire sur l'aide administrative à la direction d'école, ce qui n'est pas le cas ! L'IA répond qu'elle n'a pas les budgets (rappel : ce sont des contrats aidés gérés par Pôle Emploi)

Frais de déplacement : Nous nous étonnons que les missions des collègues, en particulier, les membres de

rasés et psychologues scolaires aient été restreintes pour le motif de manque de budget sur les frais de déplacement. Est-il possible d'aider les élèves en difficulté, en particulier dans les zones rurales, sans se déplacer !!? Bien évidemment nous ne pouvons cautionner cette situation.

La nouvelle tarification du remboursement des frais de déplacement (tarif SNCF si possibilité d'un moyen de transport en commun,... donc moins élevé) est déplorée par les collègues. Le SE-UNSA rappelle qu'il condamne ce système opaque basé sur des insuffisances budgétaires qui est une entrave au bon fonctionnement du service public. Le nombre de personnels à défrayer est en augmentation constante. Nous exigeons que tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions soient indemnisés à hauteur des dépenses engagées.



Actions pétitions : avez-vous signé ?

- pour soutenir les AVS → <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2185>
- pour soutenir les psychologues scolaires → <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2349>

2/ Retraite mères de 3 enfants // Reforme des retraites : LA PERVERSITE de l'avant projet

Chaque jour apporte son lot d'informations et de contre-informations ! Vous le voyez, nous sommes vraiment dans le traitement de l'urgence. Le SE-UNSA vous informera de façon RESPONSABLE après obtention d'informations avérées et analyse des conséquences.

Consultez régulièrement nos sites :

→ national www.se-unsas.org ou → site départemental <http://sections.se-unsas.org/51/>

Parents de trois enfants :

Au travers d'un article de la loi, nos collègues parents de trois enfants voient apparaître brutalement la date du 13 juillet 2010 comme date limite pour bénéficier du départ anticipé dans les conditions actuelles.

Les appels se multiplient sur ce sujet. A part la date du 13 juillet contenue dans l'avant projet de loi nous n'avons, pas plus d'information. Nous pouvons cependant donner les conseils suivants :

Les collègues qui craignent les effets de cette mesure peuvent d'ores et déjà demander un dossier à l'administration pour préparer la production de pièces à fournir. Pour autant nous conseillons d'attendre un peu avant le 13 juin avant d'envoyer le dossier pour pouvoir prendre votre décision. Nous mettrons cette période à profit pour recueillir des informations complémentaires que vous retrouverez sur notre site national.

Il semblerait néanmoins que les droits seraient conservés si les collègues font la demande avant le 13 juillet, pour une liquidation maxi au 30 novembre 2011. A confirmer par le Ministère sans doute la semaine prochaine.

Autres mesures injustes :

Nous avons découvert après une lecture attentatoire d'autres effets pervers de cet avant projet de loi. Le gouvernement veut faire croire à des mesures progressives. C'est faux !

Le projet de réforme des retraites est injuste, sournois voire pervers, et les enseignants des écoles se voient fortement pénalisés ! Fiche complète ici → <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2359>

- le régime de la décote déjà porteur de multiples injustices est modifié brutalement : augmentation franche de 3 à 5% de cette décote au 1^{er} juillet 2011, âge d'annulation de la décote repoussé de près de trois ans.

Le gouvernement annonce : «l'âge augmentera selon l'année de naissance au rythme de 4 mois par an. Il s'agit d'un élément fondamental pour une réforme juste et compréhensible» C'est faux et la mesure est injuste ! Ce ne

sera pas un simple décalage progressif de 4 mois à 2 ans pour un départ dans les mêmes conditions.

L'attaque est plus sournoise, les effets plus pervers :

- Contrairement aux autres salariés, les enseignants des écoles ne peuvent pas partir à l'âge légal. En fonction de leur date de naissance, l'obligation qui leur est faite de terminer l'année scolaire scolaire.va provoquer un report d'une année pour leur départ en retraite. On est loin des 4 mois annoncés !
- La réforme gouvernementale impose une nouvelle exigence à laquelle un certain nombre d'anciens instituteurs ne pourront pas répondre. Pour avoir l'assurance de conserver le bénéfice de la retraite à 55 ans, ces personnels de catégorie B dite « active » ont dû vérifier la condition de 15 années de services actifs au moment du passage dans le nouveau corps catégorie A. La donne change sans prévenir ! Tous ceux nés entre 1956 et 1961, qui n'auront pas ces 15 ans 4mois à 17 ans de service actifs, vont devoir travailler de 5 à 7 ans de plus selon leur année de naissance !

Action du SE-UNSA National :

-Nous avons demandé à l'UNSA Fonction publique d'écrire au ministre pour demander le retrait de la disposition concernant la date du 13 juillet. C'est fait.

-Nous allons continuer l'action, concernant aussi les autres mesures, auprès des ministres de l'Education et de la Fonction publique, près des groupes parlementaires.

-Nous intervenons aussi près du conseiller social à l'Elysée.

Il s'agit pour nous d'exiger le retrait de ces mesures injustes qui frappent de façon intolérable nos collègues.

(fiches en pièce jointe)

3/ Mobilisation du 24 juin et les suites

Manifestations réussies dans toutes les villes du département ! 8000 à Reims, 4000 à Charleville-Mézières, 3000 à Troyes, 2000 à Châlons en Champagne, 1700 à Chaumont, 1500 à Saint-Dizier, 1500 à Epernay....,

L'intersyndicale nationale doit se réunir le 29 juin pour voir les suites du mouvement.

L'UNSA Champagne-Ardenne a écrit aux parlementaires régionaux qui devront voter la loi sur les retraites à l'automne ...la lettre est ici → <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-retraites-lettre-ouverte-aux-parlementaires-de-champagne-ardenne-52926644.html>

Recensement de la grève : Si vous avez été gréviste, vous devez renvoyer **à votre IEN** un coupon réponse individuel, déclarant si vous avez assuré votre service ou pas. Ce sont les IEN qui centralisent maintenant pour renseigner l'application MOSART, application étudiée bien entendu pour nous retirer ces journées de travail non fait, plus rapidement ! Si seulement, les frais professionnels et autres indemnités nous étaient eux aussi versés **PLUS RAPIDEMENT !!!!**

(attention, les enseignants affectés sur des postes de Brigades Départementales, Brigades Départementales Formation Continue, Remplacements Stage Long, Modulateurs, CDDP, DAFCO et MDPH doivent eux renvoyer ce coupon à l'IA)

4/ Infos Laïcité-Libertés

Pétition Ecole Publique Plus de 230 000 engagés dans l'Ecole Publique, une belle réussite !

Les photos de l'action à Reims c'est ici → <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article399>

La vidéo nationale c'est là → <http://www.se-uns.org/spip.php?article2051>

Loi Ciotti sur l'absentéisme: Dans l'attente de l'adoption définitive de la loi qui est prévue pour le 29 juin, vous trouverez une première réaction sur le site : <http://www.se-uns.org/spip.php?article2357>

5/ Dernière minute : négociations salariales qui tournent à la farce !

Le ministre de la Fonction publique Eric Woerth et son secrétaire d'Etat, George Tron, avait convoqué les organisations syndicales ce matin, vendredi 26 juin, afin d'entamer la négociation salariale de 2010 et aussi celle pour la période 2011-2013.

L'UNSA Education était présente dans la délégation de l'UNSA Fonction Publique. La séance ouverte à 9h30 s'est terminée en moins d'une heure. M. Woerth a ouvert avec un discours lu au pas de charge avec plein de chiffres que personne n'a pu noter tellement il allait vite...

Ce discours n'avait pour but que de nous dire que le pouvoir d'achat des fonctionnaires avait progressé depuis 2008 (+ 1,9 %).

Il a vanté la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat, les HS défiscalisées, la PFR (prime de fonction et de résultat), l'intéressement collectif, la réforme du B etc.

Il a même osé prendre l'exemple d'un professeur des écoles pour nous dire que son pouvoir d'achat avait augmenté depuis 2008...entres autres grâce aux mesures indemnitaires...

Tout son discours tendait à nier le concept de déroulement de carrière en amalgamant progression de pouvoir d'achat et promotions d'échelon, de grade ou de corps.

Sur la mesure attendue et promise de l'augmentation de + 0,5 % au 1/7 prochain, il a osé nous dire que la décision n'était pas encore prise et qu'elle est à l'arbitrage du gouvernement.

Nous devrions connaître le résultat lors d'une seconde réunion qui devrait être convoquée autour du 1er juillet prochain.

Pour mémoire, si gel des +0,5% il y a, cela reviendrait à une baisse de PA compte tenu de l'inflation de 2010 et l'augmentation sensible des cotisations retraites, ce qui est sans précédent.

Si la mesure de "gel" est prorogée jusqu'en 2013, la perte cumulée pour 2000-2013 serait de l'ordre de 20% (7% d'inflation prévue par l'INSEE pour 2011-2013 à ajouter aux 13% déjà perdus) !

Après son discours, les syndicats ont demandé une suspension de séance à la suite de laquelle ils ont quitté la séance.

L'UNSA Education condamne l'attitude du gouvernement qui a visiblement décidé d'aggraver encore sa politique de rigueur et d'affaiblissement du service public.

→ <http://www.unsa-education.org/modules.php?name=News&file=article&sid=1590>

Le mot de la fin !

... quelles « bonnes » nouvelles la semaine prochaine ? Vous en reprendrez bien une petite louche ?

Comment ne pas croire au harcèlement anti-fonctionnaire ?

Mais non, mais non notre gouvernement aime ses fonctionnaires et les chouchoute ! Paroles paroles !

Allez ! Il ne s'agit pas de baisser les bras ... les vacances nous donneront plus d'énergie encore pour une rentrée combattante !

Aline Geeraerts

A blue banner with white text that reads "Mon choix c'est l'Unsa !".

Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19 / Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61 /

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64 / Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 /Enseignement professionnel

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>